

Grève et manifestation le 1er février Non à la sélection généralisée !

Depuis début décembre, le gouvernement pousse l'ensemble des responsables de licence et des enseignant-e-s du secondaire à mettre en œuvre le projet de loi ORE qui n'a pas encore été voté au parlement. Avec la publication du rapport Mathiot le 24 janvier, la sélection prend deux biais: **ParcoursSup** et **le nouveau bac** (qui sera effectif en juin 2021, mais dont la nouvelle classe de seconde sera mise en œuvre dès septembre 2018).

Sélection partout, justice nulle part

Ce projet de loi prévoit que chaque lycéen-ne de terminale doit remplir en ce moment ses vœux d'orientation dans l'enseignement supérieur (classe prépa, BTS, IUT et université) dans l'application ParcoursSup, qui remplace Admission Post Bac. **Ce qui est nouveau c'est que toutes les filières deviennent sélectives.** Des bachelier/res pourraient donc se retrouver sans accès aux études supérieures de leur choix.

Comme cela se passe à Dauphine, chaque université a mis en place des capacités d'accueil et **va classer les lycéen-ne-s** en fonction de critères spécifiques appelés *attendus nationaux* et *attendus locaux*. Les premiers attendus formalisés s'avèrent extra scolaires (bagage culturel, réseaux, pratiques associatives, ...).

Pour appuyer son projet, le gouvernement surfe sur l'idée qu'il y aurait 80% d'échec en L1. C'est un mensonge: c'est vrai qu'il y a 80% des étudiant-e-s de L1 qui ne continuent pas en L2, mais c'est souvent pour faire d'autres études. Par contre, 80% des jeunes qui entrent dans l'enseignement supérieur sortent avec un diplôme.

Un même bac pour tou-te-s, un même droit à l'éducation

Le Bac Mathiot augmente le nombre de voies au lycée général : de trois (S/ES/L), **on passe à neuf couples de disciplines majeures** (math/physique, SES/histoire, Lettres/langues, etc.), ce qui permet de mieux coller aux attendus à l'université. À l'inverse, **les filières technologiques voient leurs disciplines majeures réduites à 4**, qui ne colleront

qu'à des filières courtes (essentiellement BTS et IUT). Le problème du sureffectif à l'université est résolu en empêchant les jeunes titulaires de bac pro et bac techno d'entrer à la fac ! **Le droit à l'expérimentation et à la réorientation se trouve de fait brimé !**

Bien plus : le nombre d'épreuves terminales du bac est réduit à 4. Le contrôle continu comptera dans 40% de la note du bac et 75% des épreuves auront eu lieu au mois d'avril de l'année de terminale. Il sera encore plus **difficile pour les jeunes en difficulté scolaire**, qui ont besoin de toute l'année de terminale pour s'en approprier le programme, d'avoir accès aux études supérieures. **Le caractère national du bac se trouve effrité.**

La CGT-Dauphine contre la sélection

La CGT est contre la sélection à l'université, à Dauphine comme ailleurs. **Le manque de moyens financiers et matériels, tant dans le secondaire qu'à l'université, la pénurie de postes de titulaires administrati-f-ve-s, techniques, enseignant-e-s, et enseignant-e-s-chercheu-r-se-s, rend l'éducation toujours plus difficile.** Ceci accroît une **sélection sociale** déjà bien effective partout.

Pour nous l'éducation est centrale, et nous devons tout faire pour qu'elle soit accessible à tou-te-s, et la plus égalitaire possible. Nous nous opposons donc à cette nouvelle couche d'autonomisation des établissements qui renforce **la mise en concurrence des étudiant-e-s, des ressources, des personnels et des établissements.**

Tou-te-s en grève les 1^{er} et 6 février !

Deux jours de grève sont déjà dans le paysage: le **jeudi 1^{er} février** et le **mardi 6 février**. Des facs se mobilisent déjà (Toulouse, Strastbourg, Paris 1, etc.)

**Départ collectif à 13h15 devant l'université
Dauphine**

Manif 14h métro Jussieu (direction la Sorbonne)

Signez la pétition (plus de 5000 signataires):
<https://www.change.org/p/minist%C3%A8re-de-l-enseignement-sup%C3%A9rieur-et-de-la-recherche-la-s%C3%A9lection-n-est-pas-la-solution>

Dauphine, un modèle ?

Paris Dauphine se trouve être le modèle d'une telle réforme. Depuis la reconnaissance d'un **statut dérogatoire** aux établissements universitaires français, Dauphine expérimente une autonomie politique et de gestion à partir de laquelle on peut tirer des enseignements.

Si certain-e-s enseignant-e-s-chercheur-se-s de Dauphine peuvent, se sentir privilégié-e-s vis-à-vis de leurs homologues dans des facultés moins dotées, il convient de rappeler d'abord que la profusion de moyens n'empêche pas, loin de là, la **précarité des personnels**.

On le voit : **l'autonomisation menace le statut national des fonctionnaires**. Face à la pénurie de postes titulaires, BIATOSS, enseignant-e-s-chercheur-se-s, tous les corps subissent à Dauphine une pression pour être remplacés par des contractuels à la fois mieux ajustés au «marché mondial» mais également plus malléables et révocables.

Si pour quelques privilégié-e-s, les rémunérations pour ces contrats semblent compenser les désavantages d'une dissolution du statut national, **cette politique RH menace gravement le statut de fonctionnaires**. Les CDD et CDI n'offrent pas de perspectives de carrières nationales mais de carrières locales soumises aux politiques d'établissements.

Une réussite au détriment des autres universités

S'appuyant sur son statut dérogatoire, Dauphine sélectionne les élèves privilégié-e-s de l'Ouest Parisien mais également de toute la France. Elle fait payer à ces élèves **des frais de scolarité dérogatoires** par rapport au système universitaire français et bénéficie en outre d'un des bassins d'emploi les plus denses et les plus dotés d'Europe (la Défense et plus généralement de tout le tertiaire d'Ile-de-France). Ces entreprises ont recours aux services de la faculté pour y faire former ses actuel-le-s ou ses futur-e-s cadres (apprentissage, formation professionnelle, etc.).

Cette singularité de la «marque Dauphine» se fait au détriment des établissements qui connaissent des difficultés pour capter des étudiant-e-s de qualité, des offres de stages pertinentes et insérer leurs élèves sur des emplois correspondant à leur qualifications. De ce

fait, **la sélection généralisée et l'autonomie des facultés, comme Dauphine a pu l'expérimenter, ne fait que renforcer la mise en concurrence entre établissements**.

Nous revendiquons une université qui forme des **esprits libres et émancipés, avec une formation variée et de qualité, détachée pour partie des besoins immédiats des employeurs**.

De plus, les fonds qui abreuvent Dauphine sont ainsi autant de fonds qui échappent aux autres établissements. **Sans politique ambitieuse de péréquation nationale des élèves et des moyens**, les établissements les moins bien situés seront ainsi encore plus contraints de se cantonner aux formations les moins relevées, donnant naissance à **un enseignement supérieur à deux vitesses** : les élu-e-s de l'excellence, réunis dans les mêmes filières, d'un côté, de l'autre les recalé-e-s concentrés dans des établissements sous-dotés et reposant sur l'engagement professionnel d'équipes pédagogiques en sur-travail constant, et déjà au bord de la rupture.

Pourtant, et malgré ce statut dérogatoire, Dauphine ne se prive pas, loin s'en faut de **profiter des ressources du système national universitaire** (titulaires sous payé-e-s, finacement par l'ANR grâce à un appui technique conséquent, captation des personnels CNRS, etc.).

Un modèle universitaire qui renforcerait les inégalités

L'expérience dauphinoise montre que la mise en œuvre de la sélection entraîne **un traitement très inégalitaires des différents lycées et in fine des candidat-e-s**.

Le modèle Dauphinois se présente donc comme la face visible et présentable d'un avenir dangereux qui laissera chaque établissement libre... de jouer avec les ressources budgétaires dont il dispose, renforçant un peu plus les inégalités spatiales et sociales qui marquent la jeunesse.

La CGT-Dauphine réaffirme son attachement à la **gratuité de l'enseignement supérieur** et à la liberté des bachelier-e-s de poursuivre des études supérieures, à la **réinsertion de Dauphine dans le corps des facultés**.

Nous contacter : cgt@dauphine.fr
Nous suivre :
intranet.dauphine.fr/fr/intersyndicale/cgt.html